



Deleli Ducret L'architecte argentine est chargée de la rénovation de la Casa de Suiza, à Baradero. Il y a encore à faire. >> 16



Horloge muette depuis une année

Villars-le-Grand. L'horloge de la tour indique midi depuis des mois. Très attachés à cet objet et au bâtiment qui l'abrite, les villageois ont voté un crédit pour remettre le mécanisme en état de marche. >> 18

RÉGIONS

11
LA LIBERTÉ
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Alors qu'un manque de place persiste, les crèches n'ont que peu recours à l'aide fédérale

Fribourg utilise peu les subventions

<< IGOR CARDELLINI

Petite enfance >> Alors qu'il manquerait des places dans les crèches fribourgeoises, notamment pour les 0 à 2 ans, les structures d'accueil ne profitent pas de la subvention fédérale prévue pour les aider. Il reste en effet plus de 1,4 million de francs disponible pour l'accueil de jour fribourgeois qui risque d'être inutilisé, le délai pour les demandes fixé au 31 janvier 2018 s'approchant à grands pas.

Selon les données publiées par l'Office fédéral des assurances sociales, jusqu'au mois de septembre de cette année, sur les 2 millions leur étant réservés, les structures d'accueil du canton n'ont fait des demandes de subventions fédérales que pour 0,6 million, soit 29% de leur quote-part. C'est le taux d'utilisation le plus faible de Suisse romande après le Jura (10,8%). Et aucune demande visant à user de la somme toujours disponible n'a été faite entre-temps.

Les 0 à 2 ans concernés

Malgré des disparités importantes selon les communes du canton, le manque d'offre abordable est pourtant avéré, selon la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF). «Les données disponibles indiquent que le taux de couverture moyen du canton (lire ci-après) est passé à 10% en 2017, alors que les cantons de Vaud et de Genève se situent à 26%», relève Annette Wicht, secrétaire générale de la FCGF.

Si la Sarine est au-dessus de la moyenne cantonale (13,9%), en ville de Fribourg, au 1^{er} septembre, plus de cent enfants étaient inscrits sur la liste d'attente centralisée pour une entrée en crèche dans les six mois à venir. Or les structures subventionnées du réseau sont presque toutes pleines pour les enfants jusqu'à 2 ans.

«Trois quarts de ces inscriptions concernent des enfants de moins de 2 ans. Cela ne signifie pas pour autant qu'il manque cent places à Fribourg,



Les structures bénéficiant de subventions sont presque toutes pleines pour les enfants jusqu'à deux ans. Alain Wicht-archives

car une place est occupée par environ deux enfants et il faut aussi tenir compte des places qui se libéreront durant cette période dans les crèches existantes», précise Annette Wicht. Sur la base de ce constat, le conseiller général Simon Zurich (ps) a interrogé l'exécutif communal sur ses velléités en matière de soutien aux crèches la semaine dernière, notamment dans les démarches pour obtenir l'aide fédérale. Antoinette de Weck, conseillère communale en charge du dossier, signale qu'elle se prononcera sur cette question dans sa réponse au conseiller général.

Stéphane Quéru, chef du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg, souligne que c'est aux structures d'accueil en question de déposer les demandes de subventions fédérales auprès de l'OFAS: «Nous faisons



«Pour que l'aide soit utilisée, les communes devraient s'engager à financer ces places»

Annette Wicht

notre possible pour informer les acteurs concernés des possibilités de financement et présenter des préavis positifs à l'OFAS qui nous soumettent les demandes concernant des crèches fribourgeoises.»

Et le chef de service de poursuivre en signalant que pour le reste, il revient aux communes d'évaluer les besoins tous les quatre ans et de mettre un nombre de places suffisant à disposition. En effet, selon la loi de 2011, «des communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaires».

Annette Wicht explique cette situation a priori paradoxale par le fait que pour obtenir l'aide fédérale, il faut que les requérants garantissent un financement pour plusieurs années. L'aide est en effet prévue pour favoriser le démarrage mais après deux ans, le finance-

ment de l'OFAS doit être assuré à d'autres niveaux.

La pointe de l'iceberg

«C'est la pointe de l'iceberg. Pour que cette aide soit utilisée, il faudrait que parallèlement les communes s'engagent à financer ces nouvelles places, à diminuer les tarifs pour les parents et à élargir les critères d'accessibilité», ajoute la secrétaire générale, déplorant au passage un manque de volonté politique à ce niveau. Le règlement d'application de la loi se limite à indiquer que les communes adaptent leur soutien financier pour permettre aux structures d'accueil d'introduire des «barèmes dégressifs et financièrement accessibles».

C Concernant les subventions cantonales, le parlement a approuvé en 2011 l'inscription dans la loi d'une participation de 10%, contre les 30% défendus par la FCGF, en plus d'une participation patronale à 0,04%.

Pour rappel, jusqu'alors le canton ne subventionnait pas les crèches, outre 100 000 francs annuels dédiés à la formation.

«Chaque crèche a son propre barème de prix. Ainsi, un foyer donné pouvait payer du simple au triple selon la commune dans laquelle il était installé en 2014. Aujourd'hui les disparités subsistent. L'Etat a publié une grille de référence, avec un minimum (18 francs) et un maximum (le prix coûtant) mais elle n'est pas contraignante», relève la secrétaire de la FCGF.

Des éléments qui amènent la FCGF à regretter que la proposition de la commission cantonale à la base du concept de politique familiale globale de 2004 n'ait toujours pas été entendue. Elle consisterait à répartir le prix de revient entre les parents pour un tiers (avec tarifs échelonnés en fonction du revenu), les communes pour un tiers et l'Etat pour un tiers. >>

Besoin persistant malgré des places en plus

Le manque de place continue d'apparaître malgré l'augmentation de l'offre de places dans les crèches.

Pour évaluer l'offre de places dans les crèches, les cantons s'aident du taux de couverture. Il s'agit du quotient entre le nombre de places à un moment donné (effectivement ou potentiellement) et le nombre d'enfants vivant dans le canton. En comptant les 551 places créées grâce au soutien de l'Etat depuis 2012, le Service de l'enfance et de la jeunesse en dénombre

1762 en 2017 pour les 17 761 enfants entre 0 et 4 ans (soit 10%).

Pour restituer ces chiffres, Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises, rappelle l'étude Infrac, commandée par l'Etat et publiée en 2010. Selon un «scénario de base» (calculé sur une estimation des prix de l'époque payés par des ménages à revenu moyen avec une demi-journée à 21 francs), les chercheurs prévoyaient un besoin potentiel en crèches pour 35% des ménages ayant des enfants de 0 à 4 ans.

«En prenant 35% des enfants se situant dans cette tranche d'âge en 2017, le besoin de places atteindrait 6216 enfants. Une place étant occupée par 2 à 2,6 enfants, il faudrait entre 2390 et 3108 places dans le canton aujourd'hui», relève la responsable.

Malgré la largeur de la fourchette, le parallèle laisse apparaître un manque persistant, aussi lié à la croissance démographique dans le canton et ce malgré une augmentation du nombre de places. >> IC

COMMENT L'ÉTAT SURVEILLE LES COMMUNES

Pour s'assurer un nombre de places suffisant, les communes sont tenues d'envoyer le résultat de leur évaluation des besoins en crèches au Service de l'enfance et de la jeunesse tous les quatre ans. «La surveillance de l'activité communale se fait selon les règles de la loi sur les communes. A ce jour, toutes l'ont réalisée à l'exception de neuf. Un rappel leur a été renvoyé. La majorité y travaille, ainsi la direction est bonne et il faut continuer d'avancer dans ce sens», estime Claudia Lauper, porte-parole de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Et d'ajouter que le SEJ «dispose d'un poste de collaboratrice scientifique dont la tâche est notamment d'aider les communes qui peuvent requérir une estimation de potentiel de demandes». Concernant sa grille de référence, l'Etat indiquait en 2014 dans une lettre à la fédération des crèches que seuls le prix minimal et le prix le plus haut (prix coûtant déduction faite des aides cantonale et patronale) sont imposés. La DSAS expliquait vouloir «laisser une certaine flexibilité dans l'application des grilles de référence». IC